



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Egalité
Fraternité

Melun, le 22/02/2021

Communiqué de presse

Bilan annuel de la commission de surendettement

Le 17 février 2021, la commission de surendettement s'est réunie en séance plénière sous la présidence de Thierry COUDERT, Préfet de Seine-et-Marne.

Bilan de l'année écoulée :

- Nombre de dossiers déposés : 2.134 soit un recul de près de 24% par rapport à 2019
Un phénomène qui s'explique en partie par les réductions de certaines dépenses en raison de la crise sanitaire.

- Montant global de l'endettement : près de 117M€, dont 52M€ pour les seules dettes immobilières présentes dans 19.5% des dossiers.

Ces données confirment la spécificité du département avec la présence d'un passif immobilier toujours élevé et bien supérieur à ce qui est constaté tant en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire national.

- typologie des demandeurs :

✓ âge :	-34 ans	35-64 ans	-65 ans
	18,3%	72%	9,7%

✓ situation professionnelle :	salariés	chômeurs	inactifs
	44.1%	27.8%	28.1%

✓ revenus :	moins de 935€	entre 935 et 1.390€	plus de 1.390€
	33%	35%	32%

✓ patrimoine :	moins de 2.000€	plus de 50.000€
	77.7%	18.9%

11.6% des ménages touchés en Seine-et-Marne (contre 15.3% en Ile-de-France) disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté. Plus d'un quart des dossiers s'expliquent par des accidents de la vie.

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29
Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr
www.seine-et-marne.gouv.fr
@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

